

Reconnaissant qu'il est la partie faible du contrat de travail, la fonction du code du travail est de protéger le salarié. Elle est aussi d'assurer collectivement à tous les salariés un socle commun de droits et de garanties.

**La casse de la protection sociale n'a jamais permis de réduire le chômage, bien au contraire !**



Au **CEA**, dans la **fonction publique**, comme dans toutes les entreprises, il est **hors de question** qu'on nous impose :

- Qu'après un accord d'entreprise, un salarié qui refuserait un changement dans son contrat de travail puisse être **licencié**
- Qu'il suffite d'un prétendu accord pour **augmenter la durée hebdomadaire** de travail à 46h voir 60 h sous certaines conditions de travail maximum
- Que par simple accord on **puisse passer de 10h à 12h** de travail maximum par jour
- Que les 11 heures de repos obligatoires par 24 heures puissent être **découpées en tranche**
- Qu'une entreprise puisse faire un **plan social** sans avoir de difficultés économiques
- Qu'en cas de licenciement illégal, **l'indemnité prud'homale** soit toujours menacée par un « barème »
- Qu'une entreprise puisse, par accord, baisser les salaires et changer le temps de travail
- Que les **temps d'astreinte** soient décomptés des temps de repos
- Que le dispositif « **forfaits-jours** », qui permet de ne pas décompter les heures de travail, soit étendu
- Que la rémunération du salarié soit versée à « **périodicité régulière** » et non plus mensuellement
- Que le **plancher** de 24 heures hebdomadaires pour un **contrat à temps partiel** ne soit plus la règle dans la loi
- Que la **visite médicale d'embauche** soit transformée en une visite d'information
- Qu'il suffite d'un accord d'entreprise pour que la rémunération des heures supplémentaires soit **divisée par 5**.
- Qu'une mesure puisse être imposée par référendum **contre l'avis de 70% des syndicats**

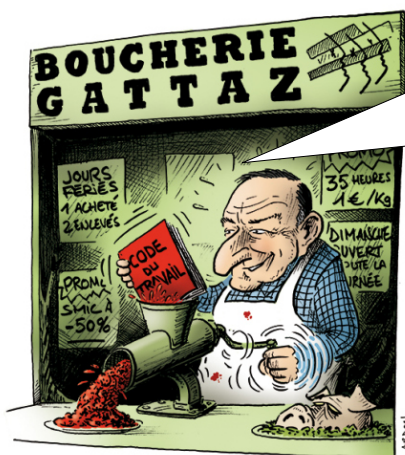
**NON à l'UBERISATION de la société française**

## La CGT ne reste pas sans rien faire elle propose un vrai "Code du travail du XXIe siècle" :



« Il s'agit de bâtir un Code du travail plus fort, plus solide pour tous les travailleurs d'aujourd'hui », (<https://www.youtube.com/watch?v=vP22d-7R4OQ>)

- L'accroissement continu de la productivité conduit à une réduction du travail. Alors qu'on devrait **réduire progressivement la durée légale du travail**, les décideurs, croyant au miracle, observent chaque mois l'accroissement du chômage.
- Les entreprises ont reçu 240 Milliards d'aides diverses, Cice, CIR, allègement de charge, en contrepartie de la vague promesse du MEDEF créer 1 Million d'emplois. On sait ce qu'il en est. Il est nécessaire de permettre aux salariés de **contrôler l'usage de ces fonds** qui vont jusqu'à être utilisés pour supprimer des emplois.  
=> La réduction du temps de travail (Loi Aubry) a coûté 9k€ par emploi créé ; chiffre à comparer aux 130k€ d'un emploi Cice.
- Des **droits attachés à la personne** et non au contrat de travail, permettant ainsi que la mobilité des salariés puisse se faire sans une diminution de leurs droits.



Pour créer des emplois, il faut faciliter les licenciements et augmenter le temps de travail !



Avec FO, Solidaires, FSU, UNEF et UNL

**LE 28 AVRIL 2016  
à 10H30  
MANIFESTATION A  
CAEN**

Rendez-vous GANIL devant la pharmacie du progrès.